



Mis en demeure co emprunteur liquidation

Par **pat65**, le **12/05/2010** à **12:29**

bonjour, rn rn je voudrais savoir s'il existe une solution pour se sortir du pétrain ... voilà la situation : rn rn Ma mère a acheté un commerce en 2003 avec un emprunt de 170 000 €, son mari, à la retraite, était co-emprunteur mais n'apparaissait pas sur le registre de commerce, mais participait à l'activité du commerce. Un organisme s'était porté caution à hauteur de 25 %. D'autre part, cette même banque a accordé un prêt personnel en 2006 de 40 000 € à mon père pour renflouer le commerce alors qu'il était en difficulté. rn Aujourd'hui, suite à une liquidation judiciaire en 2009, la banque demande à mon père le remboursement du prêt restant à savoir environ 70 000 € (pour l'instant rien concernant le prêt personnel). rn Dernières info: mes parents sont mariés sous contrat de mariage avec séparation des biens rn rn Questions : rn rn a) mes parents n'ont jamais eu (ou ont perdu) de copie du contrat de prêt initial, peut le réclamer à la banque ? ou au notaire devant lequel l'acte de vente a été signé ? rn rn b) j'ai lu sur des forums que le co-emprunteur pouvait être mis en liquidation judiciaire en même temps que l'emprunteur, est-ce que dans ce cas cela est possible ? rn rn c) est-ce que la caution ne doit pas aussi payer une partie du prêt rn rn d) est-ce que le surendettement est envisageable, sachant que mon père a 2000 € de retraite pour le couple et qu'ils n'ont plus rien ... rn rn merci d'avance pour votre aide !!